

## Fiche technique à destination des piégeurs : Relevé des pièges (1 piège = 1 fiche)

Période de piégeage indicative : 1<sup>er</sup> avril – 31 mai (fondatrices)

Nom piégeur : ..... Prénom piégeur : ..... Tel. piégeur : ..... Email piégeur : .....

Commune : ..... Nom référent « piégeage » : .....

Apiculteur :  Particulier :

Type de piège (ex : piège coréen à ailettes) : ..... N° de piège (ex : 56-0001) : .....

Localisation du piège (adresse précise et/ou coordonnées GPS) : .....

Appât choisi (ex : vin rouge + bière + sirop fruits rouges) : .....

**Conseils pour piéger :** Température minimum à partir de 15°C / Changer l'appât une fois par semaine sans rincer le piège (phéromones) tant qu'aucun frelon n'est capturé. Une fois des frelons capturés, réajuster le niveau de l'appât / Placer les pièges de préférence à côté d'arbustes ou arbres en fleur (Camélias,...)

Date de pose :	Date de retrait :			
Date de relevé	Nb frelons asiatiques	Nb frelons européens	Autres insectes	Commentaires
Relevé 1 :				
Relevé 2 :				
Relevé 3 :				
Relevé 4 :				
Relevé 5 :				
Relevé 6 :				
Relevé 7 :				
Relevé 8 :				

Une application permet de renseigner vos relevés de piège. Vous pouvez avoir accès à cette application via ce QR code :



(Le relevé via l'application remplace le remplissage de cette fiche).

Merci aux piégeurs du plan de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes pour leur mobilisation.

Fiche à retourner accompagnée de votre piège à votre référent communal **pour le 15 Juin**.

Le référent communal envoie les fiches « relevé de pièges » par email à [section.apicole@gds-bretagne.fr](mailto:section.apicole@gds-bretagne.fr) (à privilégier) ou par voie postale :

GDS Bretagne – Antenne du Morbihan, 8 avenue Edgar Degas 56000 Vannes

Une question ? 07 61 25 86 02 ou [section.apicole@gds-bretagne.fr](mailto:section.apicole@gds-bretagne.fr)